



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Accompagnement du baccalauréat professionnel préparé en trois ans après la troisième

janvier 2009

Esthétique /cosmétique - Parfumerie

SOMMAIRE

Préface	page 3
1 – Equipes concernées	Page 4
2 - Modalités de mise en œuvre de l'enseignement professionnel, technologique et scientifique	
2.1 Organisation horaire	Page 5
2.2 Proposition de stratégie pour élaborer la planification des apprentissages	Page 7
2.3 Projet pédagogique	
2.3.1 Compétences à acquérir	Page 8
2.3.2 Périodes de formation en entreprise	Page 8
2.3.3 Techniques professionnelles	page
2.3.4 Biologie humaine et appliquée	page
2.3.5 Méthodes et technologies	page
2.3.6 Cadre organisationnel et réglementaire	
2.3.7 Gestion de l'entreprise. vente conseil animation	
3 - Modalités pédagogiques relatives à l'enseignement de la « Prévention- Santé- Environnement »	page
4- Evaluations certificatives	page
5- Poursuite d'études	page

ANNEXES

A1 : Mise en relation des compétences du baccalauréat et du CAP

A2 : Principales techniques professionnelles : proposition de répartition des apprentissages

A3 : savoirs associés : Limites de connaissances du baccalauréat et repérage des limites de connaissances qui ne se trouvent pas reprises par le baccalauréat.

A4 :

PRÉFACE

Le dossier qui suit constitue un bilan d'étape de la réflexion des équipes pédagogiques de l'académie de Versailles engagées dans la formation au baccalauréat professionnel esthétique-cosmétique/parfumerie préparé en trois ans après la troisième.

Il prend également appui sur les travaux de mutualisation des expériences conduites avec l'équipe pédagogique de l'académie de Besançon.

Rappel de la méthodologie adoptée par le groupe « ressources » :

- 1- Repérage des compétences spécifiques de chacun des niveaux de formation et repérage des compétences du CAP pouvant être développées dans le cadre de la formation au baccalauréat professionnel, afin de permettre une certification intermédiaire;
- 2- Répartition des périodes de formation respectant les objectifs de formation du baccalauréat et permettant la certification intermédiaire.
- 3- Proposition de répartition des apprentissages permettant l'acquisition des savoir-faire du baccalauréat et l'acquisition des techniques professionnelles du CAP en fin de deuxième année de formation ;
- 4- Mise en relation, pour chacun des programmes de savoirs associés, des limites de connaissances spécifiques de chaque niveau de formation (baccalauréat et CAP),

* * *

Textes réglementaires de référence :

- Arrêté du 13 mai 2004 portant création du baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique Parfumerie ;
- Arrêté du 22 avril 2008 définissant le CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie ;
- Arrêté du 10 février 2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel fixent de nouvelles modalités de préparation de ce diplôme.

1 – EQUIPES CONCERNEES

Lycée Léopold S. Senghor 78 - MAGNANVILLE	- CAP - Bac pro 3 ans - BP en GRETA	Ouverture du bac pro 3 ans en septembre 2006 ; première session 2009
Lycée Baudelaire 91 - EVRY	- CAP - Bac pro 3 ans - BP en GRETA	Transformation du bac pro 2 ans en bac pro 3 ans à la rentrée 2008
Lycée Florian 92 - SCEAUX	- Ouverture du bac pro 3 ans à la rentrée 2008 - CAP en 1 an et en 2 ans en GRETA	Transformation du CAP en bac pro 3 ans

Pour préparer la rentrée 2008, les équipes de l'académie de Versailles ont pris appui sur les indications du cahier des charges expérimental relatif au baccalauréat professionnel préparé en trois ans téléchargeable en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article91>

2 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

L'organisation de la formation s'effectue sur trois années : seconde, première et terminale.

Les objectifs visés sont ceux fixés par le référentiel **du Baccalauréat Professionnel esthétique / cosmétique - parfumerie**, auquel il n'est apporté aucune modification.

La mise en œuvre du cycle de formation en trois ans du baccalauréat professionnel implique un travail d'équipe disciplinaire et interdisciplinaire. La concertation des membres de l'équipe pédagogique doit être organisée au sein de l'établissement.

2.1- Organisation horaire

Selon l'arrêté du 10 février 2009 (JO du 11 février) relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel, la spécialité « esthétique cosmétique parfumerie » est rattachée à la grille N°1.

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
--------------------------	---------------------------	---

I - ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES incluant les activités de projet

<i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i>		
Enseignements professionnels	1152	384
Economie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50

<i>Enseignements généraux</i>		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués -cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	2690	896

II- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

	210	70
--	-----	----

(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.

Dans le cadre des enseignements obligatoires précités, des activités de projet sont proposées aux élèves. Elles s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement et peuvent prendre différentes formes, en particulier :

- projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ;
- projet spécifique en enseignement général, en enseignement professionnel, en enseignement artistique et culturel ;
- activités disciplinaires et pluridisciplinaires autour de la période de formation en milieu professionnel.

Les projets sont organisés sur une partie du cycle ou de l'année.

- **Le volume horaire de 152 heures correspondant aux enseignements généraux liés à la spécialité préparée est réparti par l'établissement.** Un volume horaire d'une heure sera attribué aux arts appliqués afin de développer les compétences attendues au CAP.

- **Les dispositifs d'accompagnement personnalisé** s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique.

Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions. Celles-ci peuvent prendre la forme suivantes :

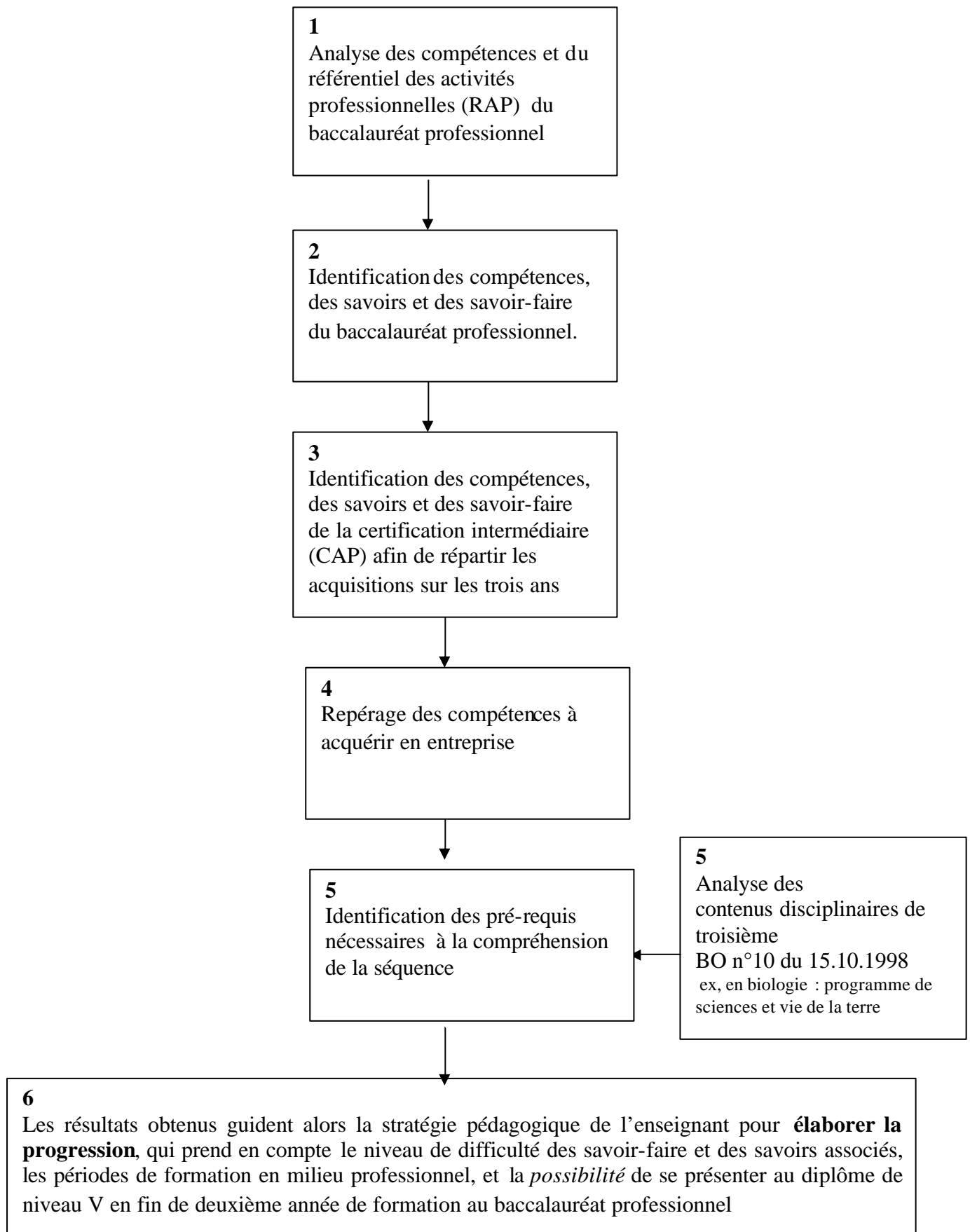
- **Modules de remédiation, tutorat** visant à limiter le décrochage scolaire ;
- **Modules d'accompagnement permettant d'accueillir un public diversifié** (élèves qui rejoignent la première professionnelle par exemple): un volume horaire pourrait être consacré à l'acquisition des techniques professionnelles.
- **Aide individualisée, méthodologie de constitution de dossier** : pour la constitution du dossier de vente conseil à présenter pour l'unité U 31 de baccalauréat et pour l'UP3 de CAP.
- **Modules d'accompagnement pour permettre aux élèves de s'engager dans une poursuite d'étude** (BTS), notamment en terminale.

- Au total des heures d'enseignement **s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 14,3 heures (classe de 24 élèves) ou 17 heures (classes de 30 élèves) hebdomadaires en moyenne pour les activités en groupes à effectif réduit et les activités de projet.**

Ce volume complémentaire d'heures-professeur est réparti par l'établissement.

Ce volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée.

2 Proposition de stratégie pour élaborer la planification des apprentissages



2.3 Projet pédagogique

L'organisation des enseignements et la répartition des contenus de formation sur trois années requièrent la construction d'un projet pédagogique,

Ce projet pédagogique devra permettre à l'élève de valider le CAP esthétique/cosmétique parfumerie en première.

Les objectifs visés sont ceux fixés par le référentiel du Baccalauréat. Néanmoins, le repérage des compétences, des savoir-faire et des savoirs associés spécifiques à chacune des formations s'avère nécessaire pour permettre la certification intermédiaire dans de bonnes conditions.

2. 3. Compétences

Ces compétences seront acquises :

- en centre de formation ;
- au cours des périodes de formation en entreprise.

Une mise en relation des compétences du baccalauréat professionnel et du CAP est proposée dans le guide annexé « Mise en relation des compétences du bac pro et du CAP (P 10 à 15)

2.3.2 Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

*Art.6 de l'arrêté du 10 février: **Vingt-deux semaines** de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), incluant celles nécessaires à la validation du diplôme de niveau V lorsqu'il est préparé dans le cadre du cycle en trois ans, sont prévues sur les trois années du cycle.*

*La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements. Cependant, la durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période **ne peut être inférieure à trois semaines**.*

En conséquence, l'organisation suivante est préconisée :

- **en seconde**, 6 semaines de formation en entreprise organisées en une ou deux périodes ;

- **en première**, 8 semaines de formation en entreprise organisées en 2 périodes :

une période de 4 semaines, avec des activités de vente-conseil en produits de parfumerie, en produits cosmétiques, en services,

une période de 4 semaines, avec des activités techniques de soins esthétiques et de maquillages.

Remarques : Ces périodes permettront de conduire l'évaluation certificative du CAP (CCF des épreuves EP1 et EP2).

Le temps de préparation conduisant à la délivrance de l'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV (8 heures soit une journée) pourra être pris sur ces semaines de formation en entreprise.

- **en terminale**, 8 semaines de formation en entreprise organisées en fonction des compétences à acquérir. L'une des périodes pourra permettre la découverte d'un autre secteur d'activités en lien avec le projet professionnel de l'élève.

L'ensemble de l'équipe pédagogique doit être associé à l'encadrement des périodes en entreprise (Circulaire n° 2000-095 du 26-6-2000 « Encadrement des périodes en entreprise – formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées » - BOEN n°25 du 29 juin 2000).

L'organisation des PFMP pour les élèves de lycée professionnel fait l'objet d'une Convention type (Note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 publiée au BOEN n° 2° du 8 janvier 2009).

A titre indicatif, le tableau ci dessous présente les principaux objectifs de chacune des périodes de formation :

	Objectifs des PFMP de baccalauréat		Durée	Objectifs des PFMP de CAP	
Seconde	DECOUVERTE Du secteur professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la vie de l'entreprise Découvrir différents milieux sociaux professionnels 	6 semaines	DECOUVERTE du secteur professionnel et TECHNIQUES De soins esthétiques et de maquillage, ..., correspondant aux objectifs de formation de CAP	4 semaines
	TECHNIQUES De soins esthétiques et de maquillage, ..., correspondant aux objectifs de formation du baccalauréat professionnel Esthétique-cosmétique/parfumerie	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement adapté au monde professionnel Participer à la vie de l'entreprise Exécuter des soins esthétiques Réaliser des maquillages 			
Première	VENTE – CONSEIL en produits de parfumerie, en produits cosmétiques, en services	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement adapté au monde professionnel Participer à la vie de l'entreprise : gestion des stocks, suivi du chiffre d'affaire, analyse du résultat Réaliser des ventes et la mise en avant des produits Etablir la zone de chalandise Caractériser la clientèle Qualifier l'assortiment Participer à l'animation de point de vente 	4 Semaines	VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES Elaboration d'un dossier correspondant aux activités de vente et de mise en valeur des produits et/ou des prestations de services Certification de l'EP2 du CAP	4 semaines
	TECHNIQUES De soins esthétiques et de maquillage, ..., correspondant aux objectifs de formation du baccalauréat professionnel Esthétique-cosmétique/parfumerie	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement adapté au monde professionnel Participer à la vie de l'entreprise Exécuter des soins esthétiques Réaliser des maquillages Réaliser des démonstrations de techniques esthétiques et de réalisation de maquillage 	4 semaines	TECHNIQUES De soins esthétiques et de maquillage, ..., permettant la certification d'EP1 et EP2 du CAP	4 semaines
Terminale	PROJET PERSONNEL DE L'ELEVE	<ul style="list-style-type: none"> S'investir dans un projet professionnel Tirer des règles de son expérience 	8 semaines Une des périodes peut permettre la découverte d'un autre secteur professionnel		
	DECOUVERTE d'un autre secteur d'activité ou un autre contexte d'activités (milieu hospitalier, entreprises de fabrication de produits cosmétiques ...)	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement adapté au monde professionnel Participer à la vie de l'entreprise Découvrir différents milieux sociaux professionnels 			
22 semaines sur les trois années de formation				12 semaines sur les deux premières années	

2. 3. 3 Enseignements professionnels

Les enseignements professionnels comprennent :

- o les techniques de soins esthétiques
- o les savoirs associés de :
 - Biologie humaine appliquée ;
 - Méthodes et technologies ;
 - Cadre organisationnel ;
 - Gestion de l'entreprise.

☞ **Une répartition des apprentissages des techniques** sur les trois années est proposée dans le guide annexé « **I Principales techniques professionnelles** » P 8. Les techniques qui apparaissent avec une trame jaune correspondant aux techniques à maîtriser en CAP.

La seconde et la première doivent permettre l'acquisition des techniques « de bases » pour développer l'attitude professionnelle attendue en milieu professionnel et pour faciliter l'adaptation au milieu professionnel.

Les soins corps ne seront pas étudiés en première année, à l'exception des soins du dos, afin :

- d'éviter de morceler les apprentissages ;
- de centrer la formation sur les techniques de base à maîtriser pour la certification intermédiaire ainsi que pour les périodes de formation en entreprise.

Ainsi, le projet pédagogique, et l'organisation horaire correspondante, pourra distinguer des enseignements « soins du visage, épilation, maquillage et manucurie » en début de formation mais, en terminale, il conviendra d'organiser la formation en fonction des attentes des unités U 32 et U 33 du baccalauréat et permettre la mise en œuvre des situations d'évaluation dans le cadre habituel de la formation.

Compte tenu des compétences à acquérir en vente conseil, il est vivement conseillé de prévoir un horaire de « vente-conseil » en classe de seconde dont une partie sera effectuée en effectif réduit.

2. 3. 4 Biologie humaine et appliquée

La progression est établie en fonction :

- des pré-requis des élèves (classe de troisième) ;
- des liens cohérents avec les soins esthétiques ;
- du niveau de difficulté des chapitres.
-

Un repérage des limites de connaissances relevant de chacun des niveaux de formation (Baccalauréat et CAP) est proposé dans le guide présenté en Annexe : « **III mise en relation des savoirs associés du bac pro et du CAP** » P 16 à 64 . La colonne de gauche présente les limites de connaissances qui correspondent au référentiel du baccalauréat. Dans la colonne centrale, les limites de connaissances spécifiques CAP sont indiquées en italique.

Compte tenu des exigences de cet enseignement, il conviendra de veiller à l'attribution d'un volume horaire suffisant. Certains chapitres pourront faire l'objet d'une recherche effectuée dans le cadre des travaux personnalisés.

2. 3. 5 Méthodes et technologies

Il convient d'organiser une progression qui organise des liens cohérents avec les techniques de soins esthétiques, dès la seconde.

2.3.6 Cadre organisationnel et réglementaire

L'immersion en milieu professionnel facilite l'approche de cet enseignement. C'est pourquoi, le volume horaire consacré à cet enseignement pourrait être envisagé en première et en terminale. Par ailleurs, l'exploitation du vécu en entreprise sera privilégié.

La partie S 3.1 de cet enseignement sera traitée par le professeur de biotechnologies qui assure l'enseignement de la « Prévention Santé Environnement »

2.3.7 Vente-conseil suivi de clientèle et animation

Les connaissances de vente conseil en esthétique/cosmétique – parfumerie sont étroitement associées à l'exercice du métier (conseil et soins esthétiques). Par ailleurs, ces connaissances et ces compétences seront mobilisées lors de la période de formation en entreprise « vente conseil » dès la deuxième année de formation. Une partie de cet enseignement sera effectué en effectif réduit afin de proposer des jeux de rôles et permettre l'acquisition des compétences attendues au CAP.

3– MODALITES PEDAGOGIQUES RELATIVES A LA PREVENTION – SANTE- ENVIRONNEMENT (PSE)

L'enseignement de la PSE se substitue, dès la rentrée 2009 à celui de la VSP et de l'HPS. Cet enseignement figure parmi les enseignements obligatoires.

PRÉAMBULE

Les référentiels de l'enseignement de **Prévention Santé Environnement** remplacent les programmes de Vie Sociale et Professionnelle et d'Hygiène Prévention Secourisme. A la rentrée 2009, ils s'appliquent aux élèves entrant en seconde de baccalauréat professionnel. L'enseignement de Prévention Santé Environnement conforte les acquisitions du socle commun de connaissances et de compétences notamment celles de la culture scientifique. Il contribue pleinement aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans champs de la santé, du travail et de l'environnement.

Il s'adresse, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, à un public très varié tant dans sa composante sociale que dans ses besoins et ses attentes.

Cet enseignement est dispensé et évalué par les professeurs de Biotechnologies Santé Environnement.

3.1 Finalités de l'enseignement de la PSE:

L'enseignement vise à former des acteurs de prévention individuelle et collective par l'acquisition :

- de connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement ;
- d'un comportement responsable vis à vis de sa santé et de son environnement ;
- des compétences sociales et civiques permettant de réussir sa vie en société dans le respect de soi et des autres ;
- d'une culture scientifique et technologique visant à développer l'esprit critique ;
- d'une méthodologie intégrant une démarche d'analyse et de résolution de problèmes.

4..2 Préconisation horaires

Cet enseignement, doit être traité en complémentarité avec l'enseignement de la partie S 3.1 du programme de « cadre organisationnel et réglementaire :

Proposition de répartition sur les trois ans avec une organisation horaire d'une heure hebdomadaire :

- ➡ seconde : 32 heures
- ➡ première : 26 heures
- ➡ terminale :» : 26 heures

D'autres organisations horaires peuvent être proposées par l'équipe pédagogique.

4.3 Didactique

DÉMARCHES ET MÉTHODES :

Une pédagogie active à partir de situations concrètes de la vie sociale ou professionnelle est à privilégier en utilisant notamment les Technologies d'Information et de Communication.

- En seconde professionnelle, les situations issues de faits d'actualité, d'expériences personnelles, constituent le point de départ de la démarche inductive. Celle-ci s'appuie, notamment, sur la méthodologie de résolution de problèmes.
- En première et terminale, la pédagogie s'ouvre à la démarche déductive et conduit à l'analyse de situations notamment celles observées en Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Par l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes, l'enseignement de Prévention Santé Environnement contribue, en lien avec les autres enseignements, à former un individu responsable et autonome.

ORGANISATION DES CYCLES DE FORMATION

L'enseignement de Prévention Santé Environnement est organisé en modules de formation définis autour de problématiques :

- en seconde professionnelle, cinq modules de formation abordent les domaines de la santé et de l'environnement économique ;
- en première professionnelle, trois modules de formation sont axés sur le développement durable et la prévention des risques professionnels ;
- en terminale professionnelle, quatre modules de formation développent le cadre juridique de l'entreprise et les démarches de prévention dans le monde professionnel.

L'annexe 2 présente une mise en relation des modules de PSE de baccalauréat et de VSP en CAP.

5 - CERTIFICATION

Baccalauréat professionnel : les modalités d'examen restent identiques Cf arrêté du

Certification intermédiaire : CAP

6 – POURSUITE D'ETUDES

Le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 prévoit que les bacheliers professionnels titulaires de la mention "bien" ou "très bien" sont admis de droit, l'année d'obtention de leur baccalauréat, en section de techniciens supérieurs (STS).

Cette admission est soumise à une exigence de cohérence entre le champ professionnel du baccalauréat obtenu et celui de la STS demandée :

- BTS esthétique/cosmétique-parfumerie.
- BTS Management des unités commerciales ?

